



COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION

NOTE DE PUBLICATION

Gestion durable des petits pélagiques et développement de chaînes de valeur responsables

Vers un partenariat régional renforcé



Les petits pélagiques soutiennent l'alimentation, l'emploi et les économies côtières de l'Afrique du Nord-Ouest.

RÉALISÉ PAR

Dr. Mika Samba Diop — Consultant à la CSRP, biologiste et chef de projet
Dr. Khady Sané Diouf — Coordinatrice du pôle Aménagement et Aquaculture à la CSRP

Août 2026

Une ressource partagée, une responsabilité collective

La gestion durable des ressources halieutiques partagées ne peut réussir que par la concertation et l'action collective. C'est précisément l'esprit qui anime la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) depuis sa création en 1985 et qui guide son action auprès de ses sept États membres : Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone.

Dans une sous-région où les stocks de petits pélagiques, notamment les sardinelles, migrent entre plusieurs zones économiques exclusives, aucune réponse strictement nationale ne peut garantir leur durabilité. Les mesures de gestion doivent être fondées sur des connaissances scientifiques partagées, harmonisées entre les États et accompagnées de mécanismes efficaces de suivi, de transparence et de concertation avec les acteurs de la chaîne de valeur.

Un cadre régional consolidé

La CSRP a ainsi progressivement construit un cadre juridique et institutionnel commun. La Convention relative à la détermination des conditions minimales d'accès et d'exploitation des ressources halieutiques dans les zones maritimes des États membres, dite Convention CMA révisée, a été adoptée le 8 juin 2012. Elle établit des principes et des conditions minimales communes applicables à l'accès aux ressources halieutiques de la sous-région.



Cette architecture a été renforcée par la Convention relative au Suivi, au Contrôle et à la Surveillance des activités de pêche, signée en juillet 2025 par les sept États membres. Issue de plusieurs années de dialogue, de consultations techniques et de recherche de consensus, cette Convention dote la sous-région d'un cadre modernisé pour coordonner les actions de surveillance, améliorer les échanges d'informations et renforcer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Ces deux instruments sont complémentaires : la Convention CMA définit les conditions communes d'accès et d'exploitation des ressources, tandis que la Convention SCS renforce les moyens de contrôler leur respect. Ensemble, elles constituent un socle essentiel pour une gestion des stocks partagés plus cohérente, transparente et responsable.

Des outils pour éclairer la décision



Cette dynamique juridique s'accompagne du développement d'outils régionaux d'aide à la décision. Le registre sous-régional des navires de pêche doit améliorer la transparence et la traçabilité des flottilles opérant dans les eaux des États membres. Le Dashboard régional de la CSRP, en cours de modernisation, vise quant à lui à centraliser, analyser et partager les principaux indicateurs biologiques, techniques, économiques et environnementaux relatifs aux pêcheries.

Ces outils s'inscrivent dans la perspective de la mise en place d'un véritable observatoire régional des pêches, une orientation qui a rencontré l'adhésion des parties prenantes et a été soutenue par la Table ronde mondiale des ingrédients marins lors de l'atelier sur les petits pélagiques organisé à Nouakchott en juillet 2025.

Parallèlement, la CSRP travaille avec la FAO, à travers le programme EAF-Nansen, le West Africa Sustainable Ocean Programme (WASOP), financé par l'Union européenne, Global Fishing Watch, les instituts nationaux de recherche, les organisations professionnelles, la société civile et d'autres partenaires. Le projet « Sardinelles partagées » a notamment permis d'élaborer deux notes d'orientation et un Cadre régional de gestion des pêches ciblant les stocks partagés de sardinelles, selon l'Approche écosystémique des pêches.

Des mesures de gestion concrètes

Les mesures proposées portent notamment sur l'harmonisation des périodes de repos biologique, l'adoption d'une taille minimale de capture de 18 cm, la protection des zones de reproduction et de nurserie, le renforcement du SCS et l'interdiction de l'utilisation directe des sardinelles pour la production de farine et d'huile de poisson, seuls les rebuts pouvant être valorisés à cette fin. Elles reconnaissent également la nécessité de mesures d'accompagnement socio-économique afin de favoriser leur appropriation par les professionnels et les communautés concernées.

Créer davantage de valeur dans la sous-région

La durabilité des petits pélagiques ne peut toutefois être envisagée sous le seul angle de la conservation et du contrôle. Elle suppose également d'agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de mieux documenter les flux et les usages, de réduire les pertes post-capture, d'améliorer la qualité et la traçabilité des produits et de retenir une plus grande part de la valeur ajoutée au sein de la sous-région.

Cela implique notamment de soutenir des unités de transformation artisanales et industrielles adaptées — conserveries, unités de surgélation et infrastructures de conservation — ainsi que les activités des mareyeurs et des femmes transformatrices, qui jouent un rôle central dans l'approvisionnement des marchés et la sécurité alimentaire.

Un partenariat à structurer

C'est dans cette perspective que la CSRP souhaite développer un partenariat structurant avec la Table ronde mondiale des ingrédients marins et les autres acteurs de la chaîne de valeur. Cette collaboration pourrait permettre :

- d'intégrer au Dashboard régional des données sur les captures, les flux, les usages et la valorisation des petits pélagiques ;
- de renforcer la transparence et la traçabilité tout au long de la chaîne de valeur ;
- d'améliorer la connaissance des effets économiques et sociaux des différentes utilisations de la ressource ;
- d'accompagner la mise en œuvre des mesures régionales de gestion ;
- de promouvoir des investissements responsables dans la conservation et la transformation locale ;
- de soutenir des chaînes de valeur inclusives, créatrices d'emplois et compatibles avec les objectifs de souveraineté alimentaire.

PERSPECTIVE

Un tel partenariat permettrait de relier plus étroitement la science, la gestion, le contrôle, les marchés et les investissements, afin que la valorisation économique des petits pélagiques contribue directement à la durabilité des stocks, à la sécurité alimentaire et à la prospérité des communautés côtières de l'Afrique du Nord-Ouest.